



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 5326

## Texte de la question

M. Bruno Le Roux interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les délais d'attente à l'examen du permis de conduire. Ils ont crû considérablement, jusqu'à représenter plusieurs mois. Alors que, ces dernières années, le nombre de demandes de passage de l'examen a augmenté, les recrutements d'examineurs n'ont pas suffi à améliorer la situation. Cette situation perturbe la vie personnelle des candidats et nuit à l'insertion professionnelle de nombre d'entre eux. Cette trop longue attente est aussi citée comme l'une des causes du fort nombre de personnes conduisant sans permis, ce qui n'est pas sans conséquence sur la sécurité routière. Il lui demande s'il compte procéder à une hausse sensible des recrutements des examinateurs du permis de conduire.

## Texte de la réponse

Au total, depuis 2000, l'effectif du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière a crû de 55 %, soit une évolution sans aucun équivalent dans les autres corps de la fonction publique d'État. À court terme, et pour répondre de manière concrète aux difficultés observées, des mesures ont été prises par note du 11 juin 2007 adressée aux services déconcentrés en charge du permis de conduire. Pour l'essentiel, ces mesures ont pour objectif d'augmenter la capacité opérationnelle de l'effectif des inspecteurs en termes d'examen, tout spécialement pendant ce second semestre 2007. Des instructions ont été données aux services déconcentrés en charge du permis de conduire pour que la priorité soit donnée au passage des épreuves théoriques et pratiques. L'offre mensuelle des places augmente ainsi de 6 %. De plus, il sera possible d'organiser des examens supplémentaires pour répondre aux situations les plus criantes. D'importants efforts viennent ainsi d'être demandés aux personnels en charge de l'organisation et du déroulement des examens du permis de conduire. Plus que jamais, il est par conséquent primordial que les écoles de conduite fassent bon usage des places d'examen qui vont ainsi être débloquées. Pour cela, il est essentiel qu'elles dispensent une formation complète et présentent des candidats ayant réellement atteint le niveau requis le jour des épreuves. Il a été demandé aux responsables locaux de l'éducation routière de maintenir avec les exploitants des écoles de conduite une concertation permanente pour une meilleure gestion de leurs difficultés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Le Roux](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5326

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 septembre 2007, page 5797

**Réponse publiée le** : 27 novembre 2007, page 7525